

BULLET

PREAVIS MUNICIPAL N° 05-2021bis



Bullet, le 8 novembre 2021
Au Conseil communal de et à Bullet

Proposition de vente du complexe des Planets

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, vous êtes sollicités afin de vous prononcer sur la vente du complexe des Planets.

Préambule

Lors de la séance du 10 juin 2002, le Conseil communal a approuvé l'achat du complexe des Planets, construction datant de 1971 (préavis No 07-2002).

Depuis cet achat, de multiples travaux ont été entrepris afin de maintenir le bâtiment dans un état convenable.

Depuis 2010, des travaux d'entretien ont été réalisés pour un montant de plus de **CHF 270'000.--**.

Pour ces prochaines années, les travaux suivants sont à prévoir uniquement pour l'entretien extérieur du bâtiment :

Toiture + photovoltaïque	CHF	160'000.--
Façade et isolation	CHF	35'000.--
Chauffage « PAC »	CHF	80'000.--
Fenêtres et portes	CHF	40'000.--
Véranda	CHF	65'000.--
Total	CHF	<u>380'000.--</u>

Durant la présente législature, ces travaux peuvent très difficilement être mis à l'ordre du jour, notre plan d'investissement étant déjà plus que complet avec de futures dépenses obligatoires à effectuer ces prochains mois.

A la suite de différentes analyses, depuis son acquisition, le bâtiment n'a jamais eu de rendement neutre ni positif.

Selon la Municipalité, la commune ne peut plus assumer un bâtiment comme celui-ci avec des prestations de restauration, de location de chambre, etc... Les risques liés aux crises sanitaires, problèmes climatiques, gérants, etc... ne font que péjorer la situation.

Suite à une proposition d'achat d'un privé, la Municipalité approuve la vente de ce complexe. Une estimation de ce bien a été réalisée par une agence immobilière impartiale se situant entre CHF 690'000.-- et CHF 770'000.--.

Pour le cas où d'autres personnes seraient intéressées par l'achat de ce bâtiment, la Municipalité vous propose de vendre celui-ci par le biais d'un appel d'offres publiques pour un montant minimum de **CHF 690'000.--**.

Conscients de l'importance de garder ce complexe à des fins touristiques, en cas de vente, il sera inscrit au Registre foncier une servitude de restriction d'utilisation, à savoir que le bâtiment sera voué uniquement pour de la restauration, hôtellerie, chambres d'hôtes, ou toute activité touristique. Dite servitude rendrait toute autre usage impossible.

Il est important de préciser que dans le projet de notre nouveau plan d'affectation communal (PACom), cette zone a été affectée en *zone de loisirs*, et par conséquent, une fois le PACom validé, il ne sera plus possible de changer l'affectation du bâtiment.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLETT

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **d'autoriser** la vente du bâtiment par la Municipalité pour un montant minimum **CHF 690'000.--**;
- **d'autoriser**, en cas de vente du complexe, l'inscription d'une servitude de restriction d'utilisation du bâtiment à savoir que le bâtiment sera voué uniquement pour de la restauration, hôtellerie, chambres d'hôtes ou toute activité touristique;
- **d'autoriser** la Municipalité à effectuer un appel d'offres publiques.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 8 novembre 2021.

Au nom de la Municipalité

La Syndique :



M. Gonthier



La Secrétaire :



A. R. Ciardo

Délégué municipal : Malik Boukhris, Municipal